

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 septembre 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. POUSIN Claude, AUDOUIT Gérard, PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie, M. THOMAS Claude, Mme PROUTEAU Mireille, M.AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, Mme FONTENEAU Nathalie, , M. BERNIER Denis

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme NAUD Catherine, Mme MAUGÂT Sonia, M. ANTUNES Jean-François, M GARREAU Vianney

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean-Pierre AUDEBEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.*

#### **1. Approbation du compte rendu du 5 septembre 2019**

*Le compte rendu du 5 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.*

#### **2 NETTOYAGE DES ABORDS DES CONTENEURS**

L'Agglo2b propose un avenant à la convention de mutualisation et convention d'occupation du domaine public pour la prestation suivante :

Nettoyage des abords des conteneurs de collecte des déchets, assuré par la commune qui s'engage à nettoyer chaque point implanté sur son territoire au minimum une fois par semaine.

Cette prestation sera indemnisé par l'Agglo2b soit un montant forfaitaire annuel de 400 € net par point installé.

Le conseil municipal approuve les modalités de l'avenant n°8 à la convention de mutualisation (selon les points définis ci-dessus. Les modalités de l'occupation de l'espace public communal sont également validées par cet avenant.

#### **3 BALADE LUDIQUE**

La validation des panneaux au nombre de 11, lors de la réunion du conseil municipal, va permettre de finaliser ce projet et ainsi pouvoir mettre en place le circuit définit sur le territoire de la commune.

#### **4 TRAVAUX**

Un point a été fait sur les travaux à venir.

- Aménagement des places dans le centre bourg. L'étude a été confiée à l'Agglo2b pour la partie voirie, accessibilité, sécurité et au CAUE pour la partie paysagère.
- Toiture de l'église un marché sera lancé pour la réfection de la toiture. La pose de panneaux photovoltaïques sur la partie SUD l'assistance de la maîtrise d'ouvrage a été confiée au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) ; travaux de couverture en ardoises sur la partie NORD.

#### **5 DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122-22-15° du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- Le 12 septembre, pour un ensemble immobilier propriété de la SCI Deuget, situé 8 rue St Pierre et cadastré section AB n°298, 633 et 635.
- Le 19 septembre, pour un ensemble immobilier propriété de M. et Mme EHANNO David, situé 10 rue de Livois et cadastré section AB n°335.
- Le 26 septembre, pour un ensemble immobilier propriété de M. CASTETS Julien et Mme GUINEBERTEAU Eve, situé 11 rue St Pierre et cadastré section AB n°261.
- Le 3 octobre, pour un ensemble immobilier propriété de M. ARNAUD Eric, situé « Le Vivier » et cadastré section BD n°69, 70 et 71.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 7 novembre 2019  
Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h 30

Le Maire,  
Claude POUSEN

